



LA LETTRE D'ENVIRONNEMENT 92

Sommaire :

P1 Edito

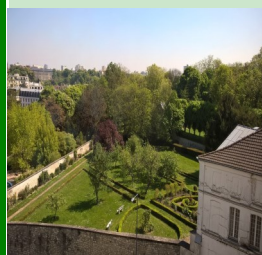
P2 et 3 Plan vert de la Région



P4 Notre AG

P5 Premier avis du Codev de la MGP

P6 Ecole Ferrandi à Issy



P7: La Butte rouge



P8 .Sud Environne- ment se présente . Massacre à Neuilly

L'EDITO DU PRESIDENT

Chers amis acteurs de la sauvegarde de la nature et de l'environnement,

Ça bouge dans les Hauts de Seine !

En trois mois, nous pouvons noter un record de rencontres avec les élus et les services. A commencer par notre Assemblée générale agréablement accueillie par le Maire de Bourg la Reine. Notre fédération a ensuite été reçue par le Maire de Sceaux, et deux fois par le Président du Conseil Départemental. Nous avons pu échanger et faire valoir notre point de vue tant sur le Tram 10 que sur les platanes du boulevard Bineau. Pas de réponse définitive mais nos points de vue sont écoutés. D'autant que pour le T10, avec d'un impact important, le préfet a dû prendre un arrêté de dérogation à la préservation d'espèces protégées. Les services du département ont reconnu sur le boulevard Bineau ne se préoccuper aveuglément, comme dans les années 60, que de la priorité aux voitures et de la canalisation des piétons justifiant ainsi l'abattage des arbres et la pose de barrières sur les trottoirs. Ce n'est pas fini et nous discuterons fermement sur les compensations pour atteinte à la nature sur le T10 et sur l'abandon des massacres à la tronçonneuse annoncés à Issy-les-Moulineaux, à Châtenay-Malabry, à Nanterre et à Neuilly.

Il faut rester mobilisés et veiller à éviter le pire.

D'autres sujets de première importance nous occuperont sans doute encore longtemps : pollution, grignotage des forêts, préservation des terrains inondables, PPA, et dernièrement le PRSE3 (Plan Régional Santé et Environnement). Mais aussi de nouvelles menaces qui émergent sur des logements. A la Défense nos amis des Damiers résistent et les échos dans la presse sur la faisabilité des Tours Hermitage se disent et contredisent pendant qu'à Châtenay les habitants découvrent un projet de démolition partielle sur la Butte Rouge, cité jardin de référence internationale. Les menaces sur nos quartiers se multiplient, nos associations alertent et notre attention est constante. Il faut reprendre l'initiative, là pour la transition énergétique, là pour la valorisation des espaces verts largement reprise par le plan vert du Conseil Régional, comme le fait ACRI Liberté qui promeut une coulée verte à travers la Défense comme un défi à la sagesse, là pour participer au CODEV de la Métropole, y dialoguer et y faire connaître nos préoccupations, là pour consolider notre action juridique avec la commission qui a été créée à cette fin.

Bref, en trois mois, nous sommes restés actifs sur tous les fronts.

Avant de vous laisser lire ce numéro centré sur un dossier important, le Plan Vert de la Région Ile-de-France, je voudrais ici remercier l'un des piliers de la fondation d'Environnement 92, Daniel Hannotiaux, qui s'autorise enfin une vraie retraite après avoir constitué un réseau d'associations solidaires et lui dire que nous tâcherons d'être fidèles à son oeuvre en restant vigilants, en recherchant le dialogue entre nous et avec les élus mais aussi en usant de nos droits face à des projets ignorants le respect de l'avis et des attentes des habitants.

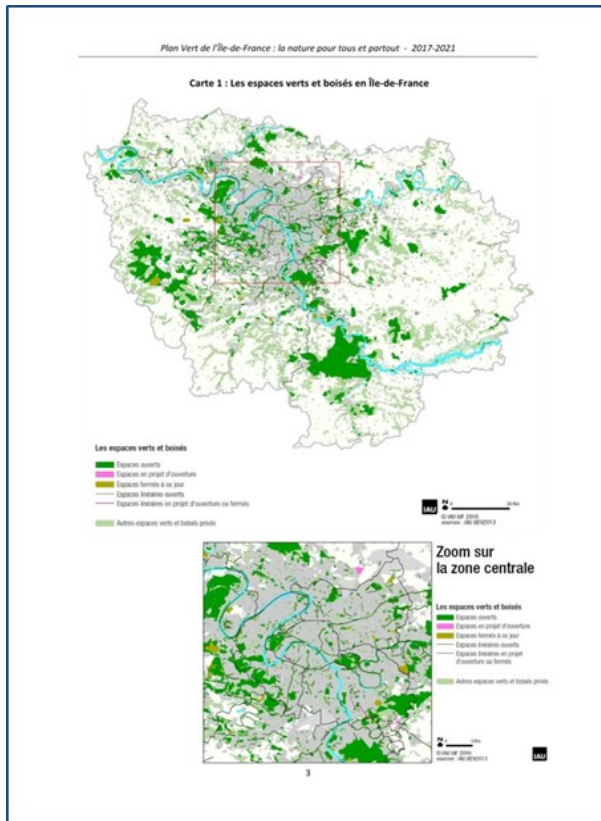
Bonne lecture et bon été, nous nous retrouverons en septembre pour un comité exceptionnel de rentrée à Sceaux.

Bien amicalement.

Le Président, Thierry Hubert

La région Ile de France se dote d'un Plan Vert

La région Ile de France est très contrastée en termes d'espaces verts : certains secteurs sont bien dotés en jardins, parcs, squares urbains, promenades plantées, berges de rivières ou forêts accessibles quotidiennement ou en fin de semaine. D'autres en manquent cruellement et ne disposent pas des 10m2 par habitant, seuil minimum préconisé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).



La région a mis en place un plan vert de 2017 à 2021, qui a été voté en février 2017

https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2017/03/documents/plan_vert_vf_pour_repro1.pdf

Il s'agit d'offrir aux franciliens qui en sont aujourd'hui privés un espace vert de proximité à moins de 15mn à pied (autre recommandation de l'OMS), de relancer prioritairement la création d'espaces verts et boisés dans les espaces carencés où elle est en panne depuis 15 ans et de créer l'équivalent du bois de Boulogne en nouveaux espaces verts et boisés d'ici la fin de la mandature.

Concrètement, la **région souhaite** mettre en œuvre ce plan vert en finançant **deux types d'actions** :

1 - Des actions socles sur l'ensemble du territoire francilien

- Création et requalification d'espaces verts ouverts au public (petits espaces comme des friches, « dents creuses », alignements d'arbres des voiries, végétalisation des espaces de transport) Projets réduisant l'effet d'îlot de chaleur en ville tout en favorisant la biodiversité et les trames vertes et bleues (espaces verts avec une part importante d'espèces locales non allergènes et bénéficiant d'une gestion écologique)
- Projets de dés-imperméabilisation des espaces publics en encourageant les espaces verts en pleine terre et la suppression des revêtements artificiels (béton ou bitume) qui empêchent l'eau de s'infiltrer et accentuent le risque d'inondation.
- Accompagnement technique des maîtres d'ouvrage (collectivités locales) grâce à une ingénierie spécifique pour leurs projets d'espaces verts avec une priorité aux zones très carencées.
- Mise en place d'un dispositif de compensation écologique au niveau régional, en partenariat avec la filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations CDC-Biodiversité.

- 2 - Des actions renforcées dans les 935 communes carencées** (dont 57 communes et 4 arrondissements parisiens, particulièrement carencés), avec le financement d'un contrat vert pour
- La création d'espaces verts
 - Des études de diagnostic et de programmation des actions.

Un plan vert transversal en lien avec les autres politiques et dispositifs régionaux qui disposera d'un **budget de 5 millions d'Euros pour 2017**, pour une vingtaine de projets.

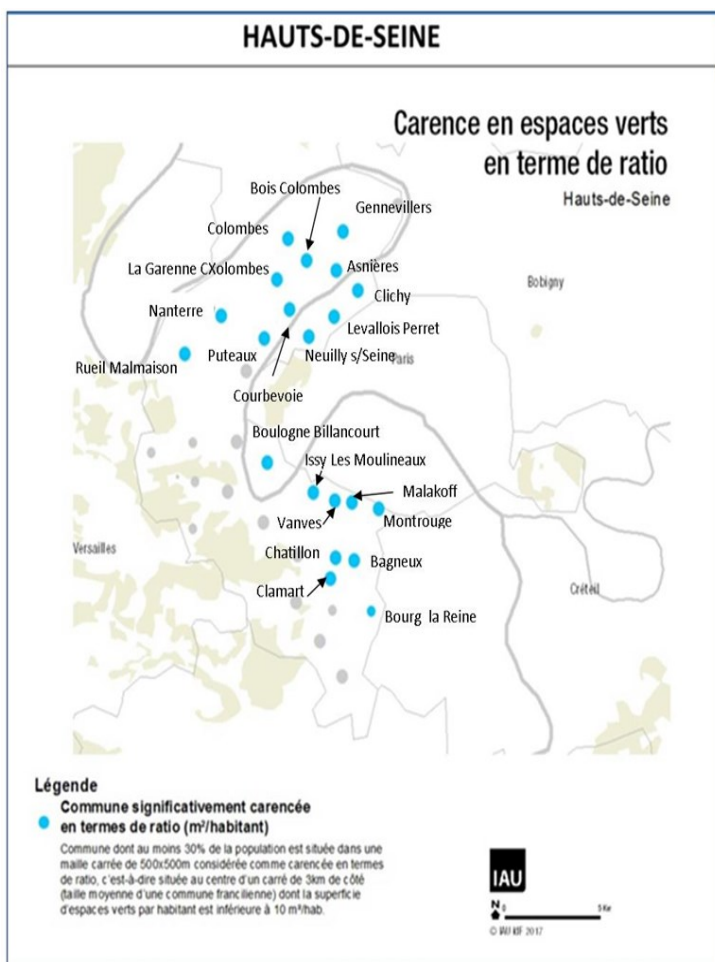
L'Agence de l'eau et la CDC-Biodiversité y sont associées.

La Région va créer dans le courant de l'année l'**Agence Régionale de biodiversité** en s'appuyant sur Natureparif (voir <http://www.natureparif.fr>). Cette dernière deviendra l'ARB d'Île-de-France en cours d'année avec l'ambition d'être la première agence régionale effectivement créée et opérationnelle. Cette Agence Régionale de Biodiversité complète le dispositif de gouvernance, issu de la loi sur Loi « Pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages », votée en juillet 2016.

Cette gouvernance au niveau national comprend l'Agence nationale de biodiversité, créée le 1^{er} janvier 2017. Elle regroupe désormais l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et les Parcs nationaux de France. Le détail de son organisation est disponible sur le site <http://www.afbiodiversite.fr/fr/gouvernance-de-lagence>.

Quelle incidence sur le territoire des Hauts-de-Seine ?

Les cartes de l'Institut d'Aménagement et d'urbanisme de la Région Ile de France montrent que tous les territoires sont concernés avec des communes carencées en espaces verts que ce soit en termes de ratio (m² par habitant) – voir carte ci-dessous – ou en terme de proximité d'espaces verts. Ces communes représentent un total de 21 sur 36 que compte le département. En fait d'autres communes sont aussi carencées en espaces verts comme par exemple, Antony ou Villeneuve la Garenne si l'on se réfère aux règles du SDRIF. Un recensement par commune est en cours par plusieurs associations et sera publié par Environnement 92.



S'agissant de carence en espaces verts en termes d'accessibilité, 8 communes carencées sur 36 sont concernées.

Ces carences s'entendent par rapport à la transcription pour la France, dans la circulaire interministérielle du 8 février 1973 (circulaire à laquelle se réfère toujours le SDRIF), relative à la politique des espaces verts des normes préconisées par l'OMS.

Ce chiffre de 8 communes carencées, annoncée dans le plan vert est très sous-estimé si l'on considère une distance de 250m minimale à un espace vert (règles du SDRIF).

Il reste que pour les communes réputées non carencées, les actions socles de ce plan vert (dés-imperméabilisation, réduction des îlots de chaleur...) restent tout à fait pertinentes.

Irène NENNER (Chaville Environnement et Collectif Grand Paris T3)

Le PIB de l'Île-de-France en 2017 s'élève à 649 milliards d'euros soit 4 de moins que celui de l'Arabie saoudite et 64 de plus que celui de l'Argentine.

UNE ASSEMBLEE GENERALE

REUSSIE !

Le 18 mars dernier, notre Assemblée générale s'est tenue à Bourg-la-Reine dont le maire, Patrick DONATH, a bien voulu ouvrir nos travaux. Il a accueilli l'assemblée par quelques mots de bienvenue et un bref rappel de l'histoire de la commune puis il a répondu à nos questions qui portaient sur la relance de l'aménagement du territoire, les logements sociaux, les PLU, la disparition des COS, la réalisation du SCoT, l'avènement des territoires, la transition énergétique, etc.

Puis Dominique Duval, Présidente de FNE idf, a pris la parole pour confirmer le dynamisme d'Environnement 92, signaler les groupes de travail existants à FNE idf dont les thèmes rejoignent nos préoccupations et rappeler que son éloignement personnel du terrain rend indispensables les retours réguliers des fédérations départementales. Elle nous a conviés à l'Assemblée générale de FNE idf à la Halle Pajol le 25 mars avant de répondre aux questions de la salle.

Le Président, Thierry Hubert, a ensuite donné lecture du rapport d'activité du Bureau et le Trésorier, Daniel Hannotiaux de celui du rapport financier. Il a été chaleureusement remercié pour son investissement sans faille pendant de longues années au poste de Trésorier qu'il abandonne. Qu'il le soit encore une fois ici.

Nos objectifs 2017 portent sur la poursuite de l'enquête en cours sur la transition énergétique, les études de la biodiversité et des espaces verts et forêts, notre participation active à l'élaboration des différents Plans régionaux (PPA, PRSE, Plan vert, ...), le soutien aux associations locales dans leurs actions de surveillance en matière d'urbanisme pour la sauvegarde d'un cadre de vie humain et pour la cohérence entre constructions et transports en commun, le recensement des zones inondables et leur non constructibilité, le confortement des collectifs existants, la réflexion sur la réindustrialisation, etc.

Et nous avons aussi choisi un nouveau logo :



Quatre exposés ont succédé à cette partie formelle :

Le premier sur les forêts urbaines, présenté par Irène Nenner : Les cinquante massifs franciliens sont menacés dans leur rôle écosystémique par la pression de l'urbanisation et les procédés d'exploitation du bois alors qu'ils devraient faire l'objet d'une attention toute particulière pour le rôle qu'ils jouent contre le réchauffement climatique et pour le rôle sociétal des forêts dans une métropole à très grande densité de population ;

Puis une réflexion sur le rôle des associations au sein des territoires de la MGP, par Pierre Salmeron : les compétences redistribuées vont impliquer une vigilance particulière de nos associations dans le cadre de l'élaboration des SCOT et des PLUi, à travers notamment les conseils de développement ;

Un exposé de Bernard Perraudin sur la coulée verte à La Défense ;

Et une présentation du Plan de Protection Atmosphère francilien par Michel Riottot : Les sept groupes de travail thématique ont arrêté 25 défis à relever et 45 actions à mener.

Et l'après-midi s'est terminé un verre à la main !

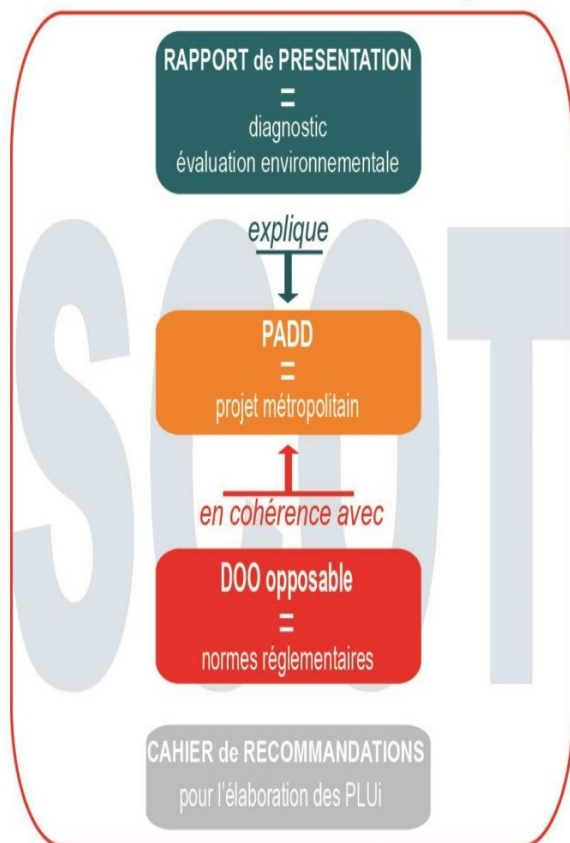
Anne SAUVEY

Une larve contre le plastique

Une scientifique espagnole a récemment découvert qu'une larve, celle de la fausse teigne de cire, est capable de dévorer le polyéthylène. Ce papillon très répandu ingère le plastique et le brise chimiquement grâce à une substance produite par ses glandes salivaires. Le polyéthylène, matière plastique particulièrement résistante et véritable fléau pour les mers et océans où il s'accumule, pourrait être ainsi dégradé naturellement.

Le Conseil de Développement (CODEV) de la Métropole Grand Paris répond à la saisine du Président Patrick Ollier « Comment associer les habitants à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Métropole ? » et publie son premier avis

Les documents constitutifs
du schéma de cohérence territoriale métropolitain



Le SCoT est un document de planification qui fixe un cadre pour les futurs plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi).

Suite à cette saisine, le CODEV a voté le 10 mai dernier, un avis qui est publié sur le site de la MGP : <http://www.metropolegrandparis.fr/fr/content/missions-membres-et-organisation>.

L'avis s'appuie à propos de l'appartenance métropolitaine, de la volonté démocratique de la MGP et du respect par la France de ses engagements en matière d'association des habitants aux processus de planification, exprimé à la conférence HABITAT III (Plateforme Française de l'urbain à l'international) <http://www.pfvt.fr/fr/un-habitat-2016/la-conference-habitat-iii>. Cet avis est aussi une occasion pour faire connaître la Métropole du Grand Paris et le CODEV.

Les points les plus importants de l'avis sont les suivants:

Exposé des motifs: L'association des habitants doit se situer à la hauteur du défi général qui se présente à la MGP : Être exemplaire et audacieuse vis-à-vis des autres métropoles mondiales et en même temps, répondre aux attentes de ses 7,5 millions d'habitants, elle vise à co-construire la métropole avec ses habitants.

Les objectifs : Diversifier les médias utilisés pour toucher toutes les catégories de la population ; être très pédagogique et veiller à ce que tous les territoires soient bien concernés par le dispositif de concertation, accepter la diversité comme richesse pour la Métropole et être attentif à la restitution aux habitants des démarches entreprises pour créer un climat de confiance et une mobilisation continue.

Les principes directeurs :

Mobiliser les habitants à chacune des 3 phases du processus de planification et, concernant le niveau d'association des habitants, se situer entre la concertation et la participation, voire la co-production.

Des recommandations en deux volets:

- Un effort exceptionnel d'information et de communication comme condition de la concertation
- Et des méthodes de concertation préconisées avec l'utilisation d'une Plateforme numérique interactive dédiée pour une mobilisation en profondeur de la société civile élargie et un enrichissement des réunions publiques territoriales de débat organisées par la MGP.

Irène NENNER (Chaville Environnement et Collectif Grand Paris T3), co-rapporteur de l'avis.

Jusqu'au 6 décembre 2017

Cycle de conférences à la maison de l'Architecture, 148 rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris, le premier mercredi du mois de 19 à 20 h 30

« Les Architectes de Grand Paris Express »

Trois architectes retenus pour la réalisation des gares du nouveau métro viennent présenter leur travail et engager le dialogue à chaque conférence.

L'école Ferrandi à Issy-les-Moulineaux.



La commission départementale de la nature, des paysages et des sites a été saisie, le 28 février 2017, pour avis sur un projet d'implantation d'une annexe de l'école Ferrandi à Issy.

L'école Ferrandi, établissement dépendant de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, a une grande réputation nationale et internationale dans le domaine de la restauration et de la gastronomie. Elle recherche un site pour accueillir une annexe et un complexe hôtelier 4 étoiles d'environ 80 chambres qui servirait d'hôtel d'application pédagogique, complément de son activité dans la restauration gastronomique.

L'implantation se ferait sur des propriétés de la compagnie des prêtres de Saint Sulpice à qui appartient le Séminaire. La compagnie cherche des financements notamment pour restaurer l'intérieur de la chapelle du Séminaire. Elle abandonnerait par bail emphytéotique de 99 ans une propriété dite « la Solitude », maison de retraite de prêtres âgés, sise rue Minard, comprenant des bâtiments du XVIIIème siècle et un beau jardin où serait installée l'annexe de l'école de restauration. Elle louerait également une terrasse boisée située au sud du parc Jean-Paul II où serait implanté le futur complexe hôtelier.

Les interrogations portent en premier lieu sur le lieu d'implantation exact de l'hôtel : aucun plan n'a été remis aux participants. Or la présentation de ce même projet au Conseil municipal du 29 septembre à Issy faisait état de l'inclusion du parc Jean-Paul II dans le projet. Ce parc est en effet propriété du Séminaire. Est-ce à dire que les isséens perdraient l'usage de ce parc ?

La présentation devant la commission des sites ne mentionne pas le parc Jean-Paul II mais uniquement l'implantation de l'hôtel sur la terrasse au sud du parc.

Il faudrait s'assurer que l'implantation du projet demeure cantonnée à « la Solitude » et au jardin associé pour le restaurant d'une part et à la terrasse sud pour l'hôtel d'autre part.

En second lieu, il est prévu l'abattage de nombreux arbres sur la terrasse sud. Le chiffre de 84 arbres circule. C'est évidemment une perte importante de plantations pour Issy

qui accuse déjà un manque d'espaces verts au regard des normes de l'OMS (elles sont de 10 m2 d'espaces verts par

habitant accessibles à moins d'un quart d'heure à pied, alors qu'Issy n'en compte que 6,5 m2 par habitant). La terrasse, bien que privée, est actuellement ouverte aux Isséens.

Peut-être est-il possible de demander une compensation en plantations dans un autre terrain appartenant au séminaire au sud du parc Jean- Paul II même s'il n'est pas certain que la commission ait usé d'un précédent de cette sorte.

Restent quelques autres points à préciser :

Est-il prévu une liaison entre le restaurant et l'hôtel ? A quel endroit ? Le cas échéant cette liaison impacterait-elle le parc Jean-Paul II ?

L'accès au parc pour les habitants venant de la rue de l'Abbé Derry serait-il conservé ? A quel endroit ?

Enfin, il serait bon de protéger la perspective de la rue Minard en montant vers l'église. Pour cela, les bâtiments actuels sur rue ne doivent pas être rehaussés. C'est en principe ce qui est prévu.

L'intérêt du projet est indéniable : une école prestigieuse dans un secteur créateur d'emploi dont l'implantation permet la rénovation d'un patrimoine. Le restaurant et l'hôtel seront ouverts sur l'extérieur, c'est préférable à l'édification d'une tour de bureaux.

La terrasse est relativement peu utilisée par les promeneurs qui préfèrent descendre dans le parc en contrebas. Si les bâtiments neufs sont de taille raisonnable et s'intègrent dans le site, il y aura une réappropriation pertinente de ce lieu.

En conclusion, il convient de s'assurer que le parc Jean-Paul II demeure ouvert aux Isséens. Il faut regretter la disparition importante d'espaces végétalisés pour lesquels il semble qu'on ne puisse demander une compensation.

Clotilde NORGUET (ACTEVI)



La Cité de la Butte Rouge à Châtenay-Malabry en danger !



Huit mille habitants dont 40% de moins de 30 ans, au revenu annuel médian de treize mille euros, trois mille huit cents logements HLM en PLAI, les moins chers, 70 ha de verdure et quelques arbres remarquables.

Construire la ville à la campagne, tel était le projet de ses concepteurs. Elle faisait partie du projet d'aménagement du Grand Paris de 1919 avec implantation de cités-jardins en banlieue pour un urbanisme social, bien avant les écoquartiers... Construite entre 1931 et 1940 par les architectes Joseph Bassompierre, de Rutté et Paul Sirvin et le paysagiste André Riousse, elle a été agrandie entre 1949 à 1965 par des immeubles collectifs. Elle s'organise autour de rues en méandre, d'espaces verts ouverts au public et d'escaliers entourés de jardins.

Au fil du temps et des agrandissements, on est passé de simples bâtiments de briques et de stuc à des constructions en béton armé. C'est un véritable témoignage de l'évolution des normes de logement et l'un des meilleurs exemples de cité jardin des années 1920 et 1930. Elle est d'ailleurs répertoriée par l'Inventaire général du patrimoine culturel, reconnaissance de ses qualités urbaines, paysagères et architecturales et labellisée Patrimoine XXème siècle.

Mais la construction d'un tramway est prévue pour 2020, le T10, qui promet déjà quelques dégâts dans la forêt toute proche : 5 ha de forêt seront convertis en SMR (site de maintenance et de remisage) et d'autres le long de l'avenue principale de Châtenay-Malabry, l'avenue de la division Leclerc : il faut abattre les arbres pour que le tramway passe...

Les habitants se réjouissaient de l'arrivée de ce tramway qui leur permettra de se déplacer plus facilement. Mais d'autres aussi pourront apprécier leur cité en pleine verdure.

Certains l'ont bien envisagé qui organisent l'arrivée d'une toute autre population, sous prétexte de mixité sociale.

Un projet a été discrètement présenté aux habitants, sans plan, juste quelques indications :

- On réhabilite un tiers des logements pour en améliorer l'isolation et remettre aux normes. Les actuels locataires retrouveront leurs appartements avec un loyer identique, dit-on...
- On réhabilite un autre tiers mais lourdement avec ajout de quelques étages et des loyers PLS que peu de locataires actuels auront les moyens d'assumer. Où iront-ils ?
- Et enfin, on démolit un autre tiers pour le remplacer par des constructions neuves en accession à la propriété. Ceux-là ne sont pas destinés à la population qui y vit actuellement.

Et ce faisant, on détruit l'harmonie de ce vaste ensemble alors qu'on devrait le classer et l'entretenir. Certains savoir-faire et techniques utilisés lors de sa construction ont disparu et sont, eux aussi, le témoignage d'une époque, telles les colonnes cannelées qui ornent certaines façades.

Or trois ilots-tests vont être choisis dès le mois de décembre... et les dégâts seront dès lors irréparables.

Anne Sauvey

Voici la lettre que nous avons envoyée à Nicolas HULOT, notre nouveau ministre de la transition écologique et solidaire, pour l'informer des mauvaises méthodes employées tout au long du projet Tram 10 et de leurs conséquences. Nous attendons sa réponse et nous vous la ferons connaître.



Le 12 juin 2017

Monsieur le Ministre,

Vous voudrez bien trouver ci-joint le recours, gracieux dans un premier temps, qu'Environnement 92 a introduit contre l'arrêté n° 2017-DRIEE-030 du 15 avril 2017 pris par Monsieur le Préfet, qui est également joint à cet envoi.

Si nous sommes favorables à la création de tout transport en commun, nous ne pensons pas qu'elle doive se faire au mépris de toutes les lois, même les plus récentes, telle celle pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages promulguée le 8 août 2016.

Ce projet de tramway T10, de la Croix de Berny à Antony à la place du Garde à Clamart donne lieu à toutes sortes de mauvaises pratiques :

- une consultation effectuée par internet au cœur de l'été,

- le projet, amputé de moitié, verra seul le jour dans un premier temps. Il s'arrêtera donc à la place du Garde à Clamart ce qui n'a aucun intérêt pour les populations locales,

- sur son trajet, il entraînera l'abattage de tous les arbres d'alignement et amputera cinq hectares de forêt pour la réalisation d'un site de maintenance qu'une connaissance fine du terrain et un peu de bonne volonté des élus locaux auraient permis de placer ailleurs

- enfin il donne lieu à une véritable ruée des promoteurs immobiliers sur tout son trajet, notamment à la Cité de la Butte Rouge à Châtenay-Malabry dont un tiers va être démoli pour laisser place à des bâtiments en accession à la propriété et un autre tiers rénové, ce qui aura pour effet de hausser les loyers de PLAI à PLS, sans espoir de relogement pour ses actuels occupants.

Ce n'est pas votre conception de l'écologie, nous le savons et la partageons.

Ce projet constitue une atteinte grave aux trois dimensions du développement durable: environnementale avec les destructions évoquées ci-dessus, sociale avec le départ contraint d'une population très modeste (13 000€/an en moyenne) et économique, au sens strict, car ce projet onéreux ne rendra pas le service de desserte qu'on pouvait en attendre à l'origine.

Notre association départementale s'est démenée à tous les stades du projet pour attirer l'attention des parties prenantes (élus à tous niveaux, STIF, etc.) sans qu'aucun d'entre eux n'examine sérieusement les projets alternatifs que nous présentions.

C'est donc en désespoir de cause que nous nous tournons vers vous pour que la loi soit simplement respectée et que ce projet, destructeur en l'état, soit revu.

Avec nos respectueux hommages, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Une association se présente:



SUD ENVIRONNEMENT

COMITE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE
L'ENVIRONNEMENT DES COMMUNES DU SUD PROCHE DE PARIS

Fondée en 1990, agréée au plan régional depuis novembre 2013, elle regroupe une trentaine d'associations des 11 communes du T2 et un petit nombre d'autres du nord de l'Essonne et de l'ouest du Val-de-Marne. Elle s'est donné pour but de faciliter la solidarité entre ses associations adhérentes et consacre son activité à la formation et à l'information dans les domaines du développement durable, de l'aménagement et de l'environnement. Elle contribue à la réflexion des associations sur tous les sujets d'intérêt commun concernant le devenir du territoire du Sud des Hauts de Seine et élabore des propositions qui sont soumises aux élus. Elle travaille en relation étroite avec l'association départementale Environnement 92 et le groupe Métropole de France Nature Environnement Île-de-France. En mai 2016, Pierre Salmeron a été élu Président et a ainsi succédé à Daniel Hannotiaux.

Massacre à la tronçonneuse !

On rejouera le film, en août, sur le Boulevard Bineau à Neuilly...

A la présentation en 2016 du projet de réaménagement de ce boulevard qui conduit de la porte Champerret à Argenteuil, l'association de sauvegarde des platanes du Boulevard Bineau (ASPBB) se constitue et lance une pétition sur le Net puis rencontre les services du département pour apprendre que seuls 18 arbres sur les 269 que compte ce boulevard pourraient être sauvés, que la décision d'abattre les autres est prise et que les marchés d'entreprise sont passés !

Devant ce massacre annoncé, l'association se mobilise avec Neuilly-Puteaux-Seine-Ecologie (NPSE) pour éviter l'irréversible et obtenir un meilleur aménagement de la voirie au bénéfice des piétons et de leur sécurité.

Après une rencontre du Président du Conseil départemental le 2 mai puis une autre le 24 avec les services des espaces verts et celui des mobilités, Thierry Hubert (NPSE) et Jean Dupasquier (ASPBB) avaient à nouveau rendez-vous le 14 juin avec ces mêmes services pour essayer de convaincre le Conseil départemental de modifier ses plans et rediscuter du calendrier.

Une alternative à l'abattage a été proposée au Président par ses services. Elle prévoit le respect d'un espacement de 5 m entre les arbres, la conservation de 60 autres arbres par la suppression des places de stationnement d'un côté du boulevard et une révision du plan de répartition des mobilités sur la voirie. La replantation dans les vides laissés depuis des années et la conservation des arbres centenaires en bon état sanitaire ont été demandées.

La partie voirie du dossier est la plus difficile à faire modifier mais les voies de circulation des véhicules devraient être réduites de 3,5 m à 3 m et les traversées piétonnes réétudiées afin d'assurer une meilleure sécurité des piétons.

Une autre réunion sera convoquée pour présenter le projet après corrections reprenant les observations des associations.

Le massacre des platanes prévu pour août pourrait être retardé car l'ASPBB envisage de déposer un recours fondé sur l'article 350 de la loi Biodiversité.

A moins que le dialogue ait permis de revoir le projet et de sauver les arbres...

Thierry HUBERT

Directeur de la publication: Thierry Hubert,

Rédacteurs: Thierry Hubert, Irène Nenner, Clotilde Norguet et Anne Sauvey

Photos: Maryvonne Brison

sec-env92 @orange.fr

www.environnement 92.fr

14 rue Le Bouvier 92340 Bourg-la-Reine 06 72 64 51 00